



École Municipale de Musique Rentrée 2020 – 2021

NOUVELLE INSCRIPTION

Bulletin de Pré-Inscription à remplir et à renvoyer uniquement par mail :
ecole.musique@simiane-collongue.fr

Après avoir lu attentivement le règlement des études

Avant le 4 Juillet 2020

Élève	
NOM	
Prénom	
Date de Naissance	
Nom, Prénom du responsable	
Adresse postale	
Parent 1	
E-mail	
Téléphone	
Parent 2	
E-mail	
Téléphone	

FORMATION SOUHAITÉE

Cocher la case correspondante.

Préciser le cas échéant le nombre d'années de pratique de l'Instrument

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Eveil musical (gs maternelle uniquement)
mercredi 10h15-11h | <input type="checkbox"/> Flute – jeudi, samedi |
| <input type="checkbox"/> Initiation , (cp uniquement) mercredi
11h15-12h | <input type="checkbox"/> Violon – mercredi |
| <input type="checkbox"/> Formation musicale cycles 1 et 2 (voir
planning) | <input type="checkbox"/> Alto – mercredi |
| <input type="checkbox"/> Chœur : vendredi 17h30-19h (enfants de 7
à 15 ans) | <input type="checkbox"/> Contrebasse - mardi, mercredi |
| <input type="checkbox"/> Orchestre junior, cordes (1c2) mercredi
17h-18h | <input type="checkbox"/> Guitare basse , mardi |
| <input type="checkbox"/> Orchestre symphonique c2 et c3 mercredi
18h30-20h | <input type="checkbox"/> Harpe - mercredi |
| | <input type="checkbox"/> Piano – lundi, mercredi, jeudi vendredi,
samedi |
| | <input type="checkbox"/> Guitare – mardi, jeudi, vendredi |
| | <input type="checkbox"/> Percussions – lundi, samedi |

PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Un justificatif de domicile de moins de 3 Mois pour les habitants de Simiane, Cabriès et Les Pennes Mirabeau.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

INFORMATIONS RENTRÉE

- Les admissions définitives seront confirmées au plus tard le vendredi 10 juillet
- Un horaire de cours d'instrument vous sera proposé avant le 7 Septembre
- Début des cours : Lundi 14 Septembre



École Municipale de Musique Rentrée 2020 – 2021

REGULARISATIONS DES NOUVELLES INSCRIPTIONS

- Un chèque du montant de la cotisation annuelle,
OU au moins du tiers de cette somme
Libellé à l'ordre de « Régie Ecole de Musique de Simiane »
- Le règlement doit être adressé entre le 7 et le 14 septembre à l'adresse suivante :
École Municipale de Musique réinscriptions 2020, Hôtel de ville, Place le sévigné, 13109
Simiane-Collongue
- Les tarifs tiennent compte du lieu de résidence :
 - Simiane-Collongue, Cabriès, Les Pennes
 - Autres Communes.
- La deuxième partie de la cotisation, s'il y a lieu, sera payable avant le 15 Octobre 2020.
- Pour tout montant supérieur à 400€, la cotisation peut être réglée trimestriellement

PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En l'absence de ce document, l'inscription ne pourra être validée.

CONTACT

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous uniquement par mail :
ecole.musique@simiane-collongue.fr